

EN PRÉVENTION, L'ASSOCIATION FAIT LA FORCE !



PAR Josette Boulé

Voici une expérience gagnante vécue par une association membre du Centre patronal de SST : le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD).

Comme il est exigeant d'améliorer la santé et sécurité du travail (SST) un employeur à la fois, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a eu l'idée, en vue de mieux prévenir les lésions professionnelles chez les jeunes travailleurs, de se tourner vers les associations d'un même secteur et de créer une table de concertation appelée le projet Réseau. Au départ, le projet a été mis en place dans le secteur de la sécurité aquatique, puis des loisirs, en vue de renforcer la formation et la supervision des jeunes et des nouveaux travailleurs. Poursuivant ses efforts en ce sens, la CSST s'est tournée vers le CQCD, un secteur qui compte, parmi sa main-d'œuvre, 50 % de jeunes âgés entre 15 et 34 ans. Pour vous présenter ce projet, j'ai rencontré M^{me} Manon Beaudoin, directrice des relations de travail, emploi et main-d'œuvre, au CQCD.

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL (CQCD)

Depuis 35 ans, la mission du CQCD est de promouvoir, représenter et valoriser le secteur du commerce de détail et les détaillants qui en font partie, afin d'assurer le sain développement et la prospérité du secteur. Le CQCD travaille, avec ses membres, pour les aider à relever les défis liés à leur entreprise et les tenir au fait des nouvelles du secteur. Il regroupe 5000 établissements commerciaux au Québec.

Plus particulièrement, le CQCD travaille à défendre les intérêts du secteur. Il publie de la documentation, organise des activités de formation et de réseautage et prend position sur divers sujets d'intérêt. Il s'agit d'un organisme entièrement dédié au commerce de détail.

CONSEILLER
ET SOUTENIR LES
DÉTAILLANTS

L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

Le secteur du commerce de détail au Québec emploie plus de 450 000 travailleurs, dont 25 % sont des étudiants. Et, pour plusieurs, c'est leur premier emploi. Des jeunes avec peu d'expérience de travail qui prennent parfois des risques, car ils ne connaissent pas les dangers et ont le désir de réussir, et de se montrer productifs. Heureusement, les statistiques d'accident sont, depuis quelques années, à la baisse dans ce secteur. Toutefois, c'est à cause de la présence importante de cette jeune main-d'œuvre que la CSST et le CQCD se sont unis pour amorcer le projet Réseau. Leur objectif : conseiller et soutenir les détaillants dans leurs efforts d'intégration, de formation et de supervision des jeunes travailleurs.

LES GRANDES ÉTAPES

Pour discuter du projet, en décembre 2010, une première rencontre a eu lieu entre M^{me} Beaudoin, du CQCD, et M. Bernard Dufour, conseiller aux partenariats extérieurs à la direction générale de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST. Constatant les possibilités et les retombées positives pour les membres du CQCD, M^{me} Beaudoin a alors organisé une rencontre avec la CSST et les membres du comité santé et sécurité au travail du CQCD.

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2010, un nouveau comité a été formé, au sein du CQCD, pour traiter spécifiquement des questions de SST. Une quarantaine de personnes y participent et les rencontres se tiennent environ six fois par année. En 2013, il sera, entre autres, question du projet de modernisation du régime de SST, du cadre d'intervention en prévention-inspection, de la nouvelle norme en santé psychologique et, bien entendu, du projet Réseau.

« Les détaillants présents, mentionne M^{me} Beaudoin, se sont montrés intéressés par le projet de collaboration CSST-CQCD. Ils ont partagé leurs problématiques avec les jeunes. Ce qui est ressorti des discussions, ce n'était pas tant le besoin de donner de la formation aux jeunes que de pouvoir évaluer, à l'aide d'outils, l'application des notions enseignées lors des formations ». La démarche a été présentée positivement et de façon constructive par M. Dufour. Les détaillants ont rapidement compris que cela les aiderait à mieux gérer la SST dans leur milieu. Cette approche a permis d'obtenir l'accord des membres du comité SST parce que le projet répondait à des besoins identifiés par les membres. La CSST a également soutenu le CQCD en vue de mettre en place les objectifs, les cibles, les stratégies et les indicateurs.

VÉRIFIER SI LES JEUNES ONT INTÉGRÉ L'INFORMATION

LES BESOINS IDENTIFIÉS

Trois mots d'ordre sont ressortis quant aux besoins spécifiques du secteur : la conscientisation, la sensibilisation aux risques et la motivation des travailleurs à respecter, dans leur quotidien, les consignes de sécurité. Le tout dans un contexte où le taux de roulement de la main-d'œuvre est élevé. Le taux global de roulement est de 25 % et celui spécifique aux jeunes peut atteindre jusqu'à 44 %, sans compter les horaires de travail atypiques, le travail saisonnier, etc. Les heures investies en formation, par les détaillants, sont considérables. Les jeunes sont confrontés à beaucoup de renseignements sans avoir nécessairement le temps de tout assimiler. Comme le rapporte M^{me} Beaudoin : « ce n'est pas toujours facile de les convaincre des avantages de respecter la SST.



Manon Beaudoin

Le plus important, pour les membres du comité SST, consiste à vérifier si les jeunes ont intégré l'information reçue. Nous voulons être en mesure de vérifier qu'ils appliquent de bonnes pratiques de travail, sécuritaires, et que tous, de la haute direction au travailleur, sont mobilisés par rapport aux questions SST. » Voilà l'enjeu du projet Réseau pour le secteur.

LES OUTILS EN DÉVELOPPEMENT

Les membres du comité SST du CQCD ont alors décidé de développer des descriptions de rôles et de responsabilités pour les postes de responsable SST (siège social), gérant, chef d'équipe et travailleur. Puis, quatre outils d'évaluation de

l'intégration des responsabilités se sont ajoutés. Pour travailler ces outils, le CQCD s'est associé au Centre patronal, plus spécifiquement avec M^{me} Sylvie Mallette, directrice section Associations, et moi-même.

UN FORMAT UNIFORMISÉ DE DESCRIPTION DE POSTE

Le profil de compétences du Centre, des documents et des modèles proposés par les membres du comité SST ont été utilisés. Grâce à toutes ces données, un format uniformisé de description de poste a été développé. Chaque description visait à compléter celles déjà détenues par les entreprises, en y ajoutant spécifiquement les rôles et les responsabilités en SST.

Puis, des outils d'évaluation ont été conçus. Encore une fois, les membres du comité SST ont été consultés en vue de s'assurer qu'ils soient simples, pratiques à utiliser et conformes aux besoins des utilisateurs. La validation, par les membres du comité SST, est essentielle dans un tel projet. Elle permet de personnaliser les outils et de les rendre facilement utilisables dans le secteur.

D'ici l'automne 2013, le développement des outils sera terminé. Une autre étape s'avérera essentielle : faire connaître le projet à l'ensemble des entreprises du secteur. Pour y arriver, les détaillants recevront les outils créés. Ils pourront les utiliser dans leur quotidien, ils seront également disponibles sur le site Internet du CQCD.

RESPECT DE BONNES PRATIQUES

EN CONCLUSION

Les détaillants saisissent bien leurs responsabilités en SST. Ils sont également disposés à donner toute la formation nécessaire pour aider au respect de bonnes pratiques en SST. Ils veulent particulièrement bien former les jeunes. Ils constituent un investissement pour le présent et l'avenir !

Le projet Réseau s'est avéré tout à fait aligné avec la mission et les objectifs du CQCD, soit de supporter leurs membres dans le respect de leurs obligations en SST. En plus de rassembler des partenaires dynamiques et soucieux de développer des bonnes pratiques, il est positif, constructif et proactif. Tout un travail d'équipe réussi !